

## Aides communales pour les énergies renouvelables

La commune souhaite se recentrer sur des aides plus adaptées aux changements climatiques que nous rencontrons :

- **Manque d'eau**, Les sécheresses et canicules à répétition font de la récupération des eaux pluviales un enjeu fondamental continuer à proposer d'aider à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.
- **Energie de plus en plus chère** : production d'ENR, continuer à proposer d'aider à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et panneaux solaires thermiques

**Voici la proposition de la commission Environnement à ce sujet :**

**La récupération d'eau de pluie :**

2 choix possibles :

- **Une cuve de récupération d'eau de pluie enterrée**
- **Une cuve de récupération d'eau de pluie non enterrée mais non visible du domaine public**  
– veiller à un esthétisme supportable pour son voisinage.

**Dans tous les cas, il faut veiller à avoir une installation qui ne favorise pas la venue des moustiques tigres.**

**Les conseils sont les suivants :**

- **Couvercle ou réservoir fermé** : La solution la plus simple pour prévenir la présence de moustiques est de placer un couvercle sur le réservoir ou d'opter pour un réservoir complètement fermé. Si votre réservoir ne dispose pas de couvercle, vous pouvez également tendre un filet à mailles fines (moustiquaire) sur le dessus pour empêcher l'accès aux moustiques.
- **Collecteur d'eau de pluie** : Installer un collecteur sur la descente de gouttière permet non seulement de diriger l'eau de pluie dans le réservoir fermé, mais aussi de filtrer les impuretés avant qu'elles n'atteignent le réservoir.
- **Épaisseur de la paroi du réservoir** : Lors du choix de votre réservoir, optez pour un modèle avec une paroi suffisamment épaisse pour empêcher la pénétration de la lumière, réduisant ainsi la formation d'algues.

L'aide sera plafonnée à 30 % du montant HT des travaux d'installation, compris fournitures et plafonnée à :

	Forfait installations individuelles	Forfait installations collectives
cuve volume supérieur ou = 500 litres	150,00 €	150,00 €
cuve volume supérieur ou = 1 000 litres	300,00 €	300,00 €
cuve volume supérieur ou = 3 000 litres	500,00 €	1 200,00 €

L'aide sera versée sur présentation de justificatifs (facture acquittée) et vérification sur place, comme on le fait pour une conformité.

### Le solaire :

Réduire la facture d'électricité

2 choix :

- **Chauffer l'eau sanitaire** via des **capteurs thermiques**
- **Produire de l'électricité** grâce à **des cellules photovoltaïques puissance minimale 3kWc**

Nous soutiendrons les projets pour :

- Le chauffe-eau solaire,
- Système solaire combiné \*
- Photovoltaïque raccordé en autoconsommation

	Forfait installations individuelles	Forfait installations collectives
Chauffe-eau solaire	500,00 €	1 200,00 €
Système solaire combiné	500,00 €	1 200,00 €
Photovoltaïque raccordé en autoconsommation	500,00 €	1 200,00 €

*\*Le système solaire combiné se compose d'un panneau solaire thermique et d'un ballon de stockage. Le tout est relié au système de chauffage central de votre maison*

## Exemple d'installation de récupération d'eau de pluie enterrée



Il faut enterrer la cuve et installer une pompe électrique immergée.

Dans le cadre d'une copropriété, l'eau récupérée doit provenir des toitures inaccessibles de l'habitation. L'emplacement de la cuve doit être mûrement réfléchi. Elle sera placée à proximité immédiate du bâtiment. Généralement, ce dispositif est raccordé aux gouttières de l'immeuble.

Toutes les formalités seront expliquées sur le site Internet. Toute demande sera à envoyer à [mairie@jacob-bellecombette.fr](mailto:mairie@jacob-bellecombette.fr) afin d'être analysée.

Le budget annuel étant voté, seules les demandes complètes seront satisfaites dans l'ordre d'arrivée.